

Abécédaire

Le guide pratique de la HEM

24-25



hem

Édito

Chères étudiantes, chers étudiants,

Ce guide pratique au format compact vous est destiné ! Il vous apportera les réponses aux nombreuses questions que vous pouvez vous poser en lien avec votre cursus, le fonctionnement de nos campus et les différents aspects de la vie courante à Genève et Neuchâtel.

Ce guide a été pensé en complémentarité avec les sites internet et intranet de la HEM qui regorgent également d'informations utiles. Nous espérons que ces outils vous permettront de vivre vos études à la HEM dans les meilleures conditions, en simplifiant votre quotidien afin que vous puissiez mobiliser votre énergie au service du développement de vos compétences musicales et artistiques.

Nous vous souhaitons une excellente année académique 2024-2025.

Béatrice Zawodnik
Directrice

Table des matières

● Infos académiques

● Campus pratique

● Vie courante

● Activités culturelles et sportives	8
Culture	
Sport	
● Aides sociales et psychologiques	9-11
Service égalité des chances	
Dispositif santé HES-SO Genève	
Prestations sociales	
● Association des étudiant-e-s de la HEM	11
● Assurances	12-13
Maladie et accident	
Responsabilité civile (RC)	
● Attestations	13
● Bibliothèques	14-16
● Bourses / Aides financières	16-18
● Campus HEM	18-20
Genève	
Neuchâtel	
● Carnet de l'étudiant-e	20
● Carte d'étudiant-e et badge	20-21
● Changement d'adresse	21
● Congé	21
● Cours	21-22
Liste des cours	
Horaires	
Coordonnées des professeur-e-s	
● Cours de langues	23-24
Cours de français	
Tandems linguistiques	
Maison des langues	
● Coût de la vie	24

● Cursus	24-25
Équivalences	
Validations de compétences	
● Diplômes	25
● Emplois et impôts	25-28
Activités accessoires et jobs d'étudiant-e-s	
Orchestre et chœur atelier	
Impôts	
● Examens	28-33
Planning général	
Examens selon la filière et année d'étude	
Programme des examens	
Relevés de notes	
● Formulaires	33
● Frais de déplacement	33-34
● Immatriculation	34-35
● Informatique	35-38
Compte LoginHES (AAI)	
Compte Switch edu-ID	
Outils mis à dispositon	
Récapitulatif des logins et comptes	
En cas de problème	
● Instruments	39-40
Déplacement d'instruments et accordage	
Prêt d'instruments	
Prêt par la Fondation Lalive	
Assurances pour les instruments	
● Logement	40-42
● Matériel audio et vidéo	42
● Mobilité Internationale	43-44
Procédure	
Dossier d'inscription	
Connaissances linguistiques	
Bourse de mobilité européenne	
Bourse de mobilité HES-SO	

● Objets trouvés	44
● Orientation et conseil aux études	44-45
● Permis de séjour et visa	45-46
● Réceptions	46-47
● Régie	47
● Règlements d'études	47-48
● Restaurants et cafétérias	48-49
● Santé	49-50
Consultations médicales	
Centres de santé	
Pharmacies	
● Service militaire et civil pour les Suisses	51
● Sonorisation et pièces mixtes	51
● Stages	51
● Studio d'enregistrement	52
● Taxe d'études	52-53
Taxe 2024-2025	
Coordonnées bancaires de la HEM	
● Transport	53-54
● Université de Genève (UNIGE)	54-55
● Urgences	55
● Vivre ensemble à la HEM, charte	56-58

Activités culturelles et sportives

Les étudiant-e-s de la HEM ont accès aux activités culturelles et sportives de l'Université sur présentation de la carte d'étudiant-e.

Le Point Vie de campus

Du lundi au vendredi de 10h à 16h

Uni Dufour, 1er étage

→ vie-de-campus.unige.ch

Culture

L'Université de Genève propose différents ateliers et activités culturelles. La plupart des cours sont gratuits ou proposés à un tarif préférentiel. Des billets sont également offerts pour divers spectacles, expositions et concerts.

→ unige.ch/dife/culture

✉ culture@unige.ch

Mais aussi

→ leprogramme.ch

→ tempslibre.ch

→ geneve.com

→ arcinfo.ch/sortir

→ culturoscope.ch

Sport

À Genève

Une soixantaine d'activités sportives sont proposées par l'Université de Genève. La majorité des cours sont gratuits et ne nécessitent aucune inscription préalable. Cependant, certains cours ont un nombre de places limité et exigent une inscription en amont pour y participer.

→ vie-de-campus.unige.ch/sport-culture/sport

✉ sports@unige.ch

À Neuchâtel

L'Université de Neuchâtel propose des cours de sport ainsi que l'accès à des salles de fitness moyennant une cotisation annuelle de CHF 210.-.

→ unine.ch/sun

Aides sociales et psychologiques



Service égalité des chances

L'égalité des chances dans le cadre de toutes ses activités est une priorité pour la HEM.

En tant que lieu d'écoute en toute confidentialité et/ou médiateur-trice dans les situations de discrimination au sein de l'établissement, le service égalité des chances s'engage à :

- soutenir l'inclusion et accompagner les étudiant-e-s à besoins spécifiques ;
- valoriser la diversité culturelle ;
- promouvoir l'égalité de genre ;
- mener une politique de tolérance zéro face à toutes formes de violences.

→ hemge.ch (*La HEM/Présentation/Egalité des chances*)

Contact à la HEM

Mme Christelle Denis-Bolens

✉ egalitechances.hem@hesge.ch

Mme Florence Dutoit (Site de Neuchâtel)

✉ florence.dutoit@hesge.ch

Contact à la HES-SO Genève

Mme Jesusa Ona

✉ jesusa.ona@hesge.ch

Affaires étudiantes de la HES-SO Genève →



Dispositif santé HES-SO Genève

La HES-SO Genève met à disposition un lieu dédié à la santé somatique et psychique des étudiant-e-s HES. Que ce soit pour une consultation de premier recours, des conseils sur la santé physique et/ou mentale, une évaluation psychologique ou une orientation vers un-e professionnel-le de la santé, une équipe d'infirmières ou infirmiers propose un accueil gratuit, avec ou sans rendez-vous, afin d'aider à maintenir une bonne santé tout au long des études.

L'espace santé se situe dans le bâtiment Dufour de la HEM, 4 place de la Synagogue.

→ www.hesge.ch/geneve/sante

✉ espace-sante.hes@hesge.ch

Prestations sociales

Le bureau social aide les étudiante-s à gérer leurs problèmes sociaux et à comprendre les contraintes financières liées à leur parcours universitaire.

→ unige.ch/dife/bureau-social

Contact : Mme Nathalie Sandoz

✉ nathalie.sandoz@unige.ch

☎ +41 22 379 77 79

Mais aussi

À Genève

Association Stop Suicide

→ stopsuicide.ch

Centre Ecoute Contre le Racisme

→ c-ecr.ch

Dialogai, association LGBTIQ+

→ dialogai.org

Fédération genevoise des associations LGBT

→ federationlgbt-geneve.ch

✉ info@federationlgbt-geneve.ch

F-Information (soutien aux femmes dans les domaines professionnel, juridique et psycho-social)

→ f-information.org

Le Centre genevois de consultation pour victimes d'infractions (LAVI)

→ centrelavi-ge.ch

À Neuchâtel

Association neuchâteloise d'accueil et d'action psychiatrique (ANAAP)

→ anaap.ch

Centre neuchâtelois de psychiatrie

→ cnp.ch/accueil

Centre Social Protestant

→ csp.ch/neuchatel/services/questions-juridiques

Centre d'urgences psychiatriques Littoral (CUP)

→ cnp.ch

☎ +41 32 755 15 15

Ensemble-ne

Ensemble-ne recense les structures d'aide et d'écoute de la région neuchâteloise.

→ ensemble-ne.ch

Queer Neuch - association LGBTIQ+

→ queerneuch.ch

Service de la cohésion multiculturelle (COSM)

→ ne.ch/autorites/DECS/COSM

Association des étudiant-e-s de la HEM



L'Association des étudiants de la HEM est constituée de deux sections : l'ADEHEM à Genève et l'ADEHEMNE à Neuchâtel. Elle réunit des étudiants sur une base volontaire, moyennant une cotisation annuelle de 15 CHF.

Son comité est élu lors d'une assemblée générale annuelle, ainsi que son bureau composé d'un-e président-e, d'un-e secrétaire, d'un-e trésorier/trésorière et d'un-e adjoint-e. Lors de ses séances, le comité accueille les membres soucieux de lui soumettre leurs idées, projets ou problématiques rencontrées afin de renforcer les liens et améliorer la vie de la communauté étudiante.

Ses objectifs :

- créer un lien entre les étudiant-e-s et la Direction et jouer le rôle de porte-parole;
- soulever certains problèmes (salles, problèmes de matériel, etc.);
- organiser des manifestations internes et externes à la HEM (concerts, fêtes, activités sportives).

L'Association participe à la Commission consultative, qui réunit des représentant-e-s de la Direction, du corps enseignant et intermédiaire ainsi que du personnel administratif et technique. Son rôle consultatif s'étend à tous les sujets soumis par l'une ou l'autre des parties.

À travers son forum, l'Association met en relation des personnes qui recherchent des musiciennes et musiciens pour des prestations diverses.

À Genève

→ se connecter à Facebook : Adehem Genève

✉ ade.hem@hesge.ch

Bureau en salle B305 à HEM Petitot

À Neuchâtel

→ se connecter à Facebook : Adehem Neuchâtel

✉ adehemne.hem@hesge.ch

Assurances



Maladie et accident

L'assurance maladie (LAMal) est obligatoire pour toute personne domiciliée en Suisse, même temporairement.

L'assurance accident est obligatoire pour toute personne vivant en Suisse et complète l'assurance maladie. Elle couvre les frais de traitement en cas d'accidents professionnels et non professionnels.

Sous certaines conditions, les étudiant-e-s étrangers/étrangères peuvent demander à être exempté-e-s de l'obligation de s'assurer, pour autant qu'ils/elles bénéficient d'une couverture d'assurance équivalente qui couvrirait des frais en Suisse et qu'ils/elles n'exercent pas d'activité lucrative en Suisse. Les conditions d'exemption diffèrent en fonction du pays de provenance (UE/AELE ou autres pays).

En fin de formation, les étudiant-e-s étranger-ère-s ayant un contrat d'assurance maladie en Suisse doivent le résilier et envoyer l'attestation de départ de l'Office cantonal de la population.

Pour connaître le détail des conditions d'exemption :



À Genève

Bureau social

→ vie-de-campus.unige.ch/se-financer/aide-sociale

Contact : Mme Nathalie Sandoz

✉ nathalie.sandoz@unige.ch

☎ +41 22 379 77 79

Service de l'assurance maladie (SAM)

→ ge.ch/organisation/service-assurance-maladie

✉ sam@etat.ge.ch

☎ +41 22 546 19 00

À Neuchâtel

Office cantonal de l'assurance maladie (OCAM)

Espace de l'Europe 2

→ ne.ch/autorites/DECS/SASO (Thèmes/ Santé et social/ Assurance-maladie/ Organisation/ office cantonal de l'assurance-maladie et des bourses d'études OCAB)

☎ +41 32 889 66 30

Responsabilité civile (RC)

L'assurance responsabilité civile est fortement recommandée. Elle rembourse les dommages causés à une autre personne, tout en vous prémunissant contre les prétentions de tiers qui sont injustifiées.

Attestations

Les demandes d'attestation doivent être faites au moyen du formulaire de « demande d'attestation » disponible sur l'intranet. Ce dernier doit être envoyé par email à info.hem@hesge.ch ou déposé à la réception de la rue de la Synagogue 35 (Genève) ou au secrétariat de Neuchâtel.

Attestation d'immatriculation

Au début de chaque semestre, les étudiant-e-s peuvent télécharger sur le portail de l'étudiant-e une attestation officielle d'inscription à la HEM. C'est notamment au moyen de cette attestation que les ressortissant-e-s étrangers/étrangères pourront obtenir un permis de séjour pour étudiant-e.

Attestation d'exmatriculation

À la fin des études, les étudiant-e-s reçoivent une attestation d'exmatriculation indiquant le nombre de crédits obtenus. Cette attestation est gratuite et est nécessaire en cas d'immatriculation dans une autre HES ou université suisse.

✉ info.hem@hesge.ch

Émoluments administratifs

Attestation d'immatriculation – Sans frais, disponible au début de chaque semestre sur le portail de l'étudiant-e

Duplicata de l'attestation d'immatriculation – CHF 15.-

Bulletins de notes, de modules, de semestres – Sans frais

Duplicata des bulletins de notes, de modules, de semestres – CHF 15.-

Autre attestation spécifique – CHF 15.-

Attestation d'exmatriculation – Sans frais

Après l'exmatriculation, les attestations et les duplicata sont facturés CHF 50.-.

Bibliothèques

Bibliothèque CMG-HEM

La plus grande bibliothèque musicale de Suisse Romande se trouve dans les locaux administratifs de la HEM, à la rue de la Synagogue 35. Ses origines remontent à 1845 environ. Elle conserve environ 180'000 partitions, composées aussi bien d'éditions usuelles d'œuvres pour toutes formations instrumentales et vocales – couvrant toutes les périodes de l'histoire de la musique – que de collections monumentales, auxquelles s'ajoutent de très nombreuses méthodes et des ouvrages pédagogiques les plus divers. Elle possède également près de 20'000 monographies concernant tous les domaines de la recherche historique, musicologique et pédagogique, ainsi qu'un certain nombre de documents sur microformes.

Elle permet l'accès aux principaux sites de recherche et d'écoute en ligne (RILM, RISM, JSTOR, The New Grove Dictionary of Music, Naxos Music Library, Nkoda, Alexander Street) faisant partie du large choix des ressources électroniques de la HES-SO.

→ hes-so.ch (recherche-innovation/information-scientifique/ressources-electroniques)

La Bibliothèque est un outil d'enseignement et de recherche, ainsi qu'un lieu d'archives de la vie musicale genevoise et suisse (fonds de compositeurs, documents d'intérêt historique). Son fonds de réserve comprend de précieux documents imprimés du 16e au 20e siècles, ainsi que plusieurs centaines de manuscrits autographes, parmi lesquels figurent des œuvres de Berlioz, Bloch, Britten, Glazounov, Honegger, Martinu, Rimski-Korsakov ou Stravinski. Elle conserve également divers fonds spéciaux, dont la Bibliothèque Dimitry Markevitch consacrée au violoncelle et à son histoire.

→ Catalogue en ligne : catalogue.cmg.ch

→ hemge.ch (*La HEM/Campus/Bibliothèques*)

✉ biblio.hem@hesge.ch

horaire : du lundi au vendredi de 11h à 13h et de 14h à 17h

Bibliothèque CMNE-HEM, site de Neuchâtel

La bibliothèque du site de Neuchâtel est une bibliothèque académique occupant un espace commun au deuxième étage du bâtiment avec les bibliothèques du Conservatoire de musique neuchâtelois et de la Haute école de gestion Arc. Les partitions constituent le cœur des collections : méthodes et répertoire pour instrument solo, musique de chambre et d'orchestre, musique vocale, etc. Des périodiques, des livres de référence et des enregistrements viennent compléter l'offre. Intégrée au réseau national Swisscovery (environ 500 bibliothèques), elle permet également l'accès aux principaux sites de recherche et d'écoute en ligne à travers les ressources électroniques de la HES-SO, ainsi qu'à celles de la bibliothèque du site de Genève.

La bibliothèque met également à disposition des places de travail (dont certaines

équipées d'un PC), un poste de consultation des catalogues ainsi qu'un poste d'écoute de la Phonothèque nationale suisse permettant l'écoute de documents sonores.

→ *Catalogue en ligne : hesso.swisscovery.sls.ch*

→ *Inscription swisscovery - marche à suivre sur : registration.sls.ch*

✉ biblio-ne.hem@hesge.ch

☎ +41 32 930 21 27

Autres bibliothèques

À Genève

De nombreuses bibliothèques sont accessibles gratuitement aux étudiant-e-s de la HEM (inscription et emprunt gratuits).

Bibliothèque de musicologie

Les accords avec l'Université permettent aux étudiant-e-s de la HEM l'accès à toutes les bibliothèques universitaires, et notamment à la bibliothèque de musicologie.

→ unige.ch/biblio/fr/disciplines/musicologie

La Musicale de la Bibliothèque de Genève

Au sein de la Maison des arts du Grütli, la Bibliothèque musicale assure le développement d'un fonds de partitions à l'usage du public. Une salle de lecture et une offre de prêt à domicile permettent d'accéder à une grande variété de partitions et documents concernant tous les genres musicaux.

→ geneve.ch/fr/musicale-bibliotheque-geneve

☎ +41 22 418 35 80

Bibliothèques de la Ville de Genève

La Ville de Genève dispose également d'un réseau de bibliothèques municipales. La bibliothèque municipale de la Cité située en vieille ville possède notamment une vaste collection de documents multi supports, regroupant tous les genres musicaux ainsi que des postes d'écoutes.

→ institutions.ville-geneve.ch/fr/bm/nos-bibliotheques

Bibliothèque de Genève (BGE)

Située dans le parc des Bastions, elle possède également de nombreux documents intéressants pour des étudiant-e-s en musique.

→ institutions.ville-geneve.ch/fr/bge

Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel

Dédiée à l'information, la culture générale et la conservation du patrimoine, la BPUN est un lieu de découverte, d'étude et de rencontre. Elle propose des documents en accès libre, en ligne (e-books, VOD, autoformation), ou à la demande (documents patrimoniaux et archives privées).

→ bpun.unine.ch

☎ +41 32 717 73 20

Bourses / Aides Financières

Les aides financières sont en principe réservées pour la formation de base. Ainsi, les secondes formations (2e Master) ne donnent pas droit à un financement.

Par ailleurs, la plupart des organismes d'aide financière (bourses) n'interviennent qu'à la deuxième année d'études. Il est donc recommandé d'arriver en Suisse avec des moyens de subsistance personnels suffisants pour la première année d'études.

Les étudiant-e-s doivent en premier lieu s'adresser aux services des bourses de leur canton ou de leur pays de résidence, puis à la personne en charge de ce service à la HEM.

Contact : M. Jean-Eudes Ody

✉ jean-eudes.ody@hesge.ch

☎ +41 22 558 58 39



Dispositifs ouverts aux étudiant-e-s de Genève et de Neuchâtel

Service des aides financières (SAFE)

La HES-SO Genève et l'Université de Genève proposent un dispositif d'aides financières visant à garantir un revenu minimum aux étudiant-e-s précarisé-e-s, tout en tenant compte des besoins spécifiques des étudiant-e-s HES.

Ce dispositif s'articule autour de deux types de soutien : aides mensuelles octroyées chaque semestre et aides financières ponctuelles de première nécessité permettant de couvrir les besoins essentiels, accessibles durant toute l'année académique. Enfin, des bourses mobilité sont également accessibles sous certaines conditions.

→ hesge.ch

✉ aides-financieres@unige.ch

☎ +41 22 379 77 79



Fonds de bourse de la Haute école de musique

Les étudiant-e-s qui ne peuvent pas bénéficier d'un soutien du Service des aides financières (SAFE) peuvent faire une demande au fonds de bourse de la HEM.

Les conditions requises pour l'obtention d'une bourse sont les suivantes :

- Fournir la preuve d'une non-éligibilité auprès d'un organisme étatique du pays de provenance de l'étudiant-e.
- Avoir réussi la première année d'études et validé les crédits ECTS requis.
- Exercer une activité lucrative rémunérée.

Le fonds HEM permet de couvrir tout ou une partie des taxes d'écolage, uniquement. Un formulaire de demande est à disposition à la réception de la synagogue et sur l'intranet. Il doit être rendu avant le 30 septembre de chaque année académique.

L'obtention d'une telle bourse n'est pas possible en cas de deuxième formation, même en cas de changement de discipline principale.

Cette bourse implique en retour un engagement d'une quinzaine d'heures sous forme de service à la communauté HEM.

Bourses d'excellence de la Confédération suisse

Les bourses d'excellence de la Confédération suisse s'adressent à des artistes étrangers et étrangères titulaires d'un Bachelor. La Confédération suisse offre chaque année des bourses d'excellence dans le domaine des arts. Ces bourses gouvernementales encouragent les échanges internationaux et promeuvent la collaboration entre la Suisse et plus de 180 pays. Elles sont attribuées par la Commission fédérale des bourses pour étudiant-e-s étrangers et étrangères.

→ sbfi.admin.ch (Formation/ Bourses/ Bourses d'excellence de la Confédération suisse)

Bourses cantonales

Les Cantons de Genève et de Neuchâtel octroient des allocations d'études sous certaines conditions aux étudiant-e-s rattaché-e-s fiscalement au canton.

À Genève

→ ge.ch/obtenir-bourse-pret-etudes-apprentissage

Les demandes doivent être déposées exclusivement en ligne au plus tôt dans le courant de l'été précédant la rentrée académique et dans un délai maximum de six mois après le début de la formation.

→ ge.ch/obtenir-bourse-pret-etudes-apprentissage/procedure-demande-bourse-pret

À Neuchâtel

→ ne.ch/autorites/DECS/SASO/bourses/Pages/accueil.aspx

Les demandes de prestations sociales doivent se faire par le biais des Guichets sociaux régionaux (GSR). Contact par email ou par téléphone.

Bourse de l'Association des Amis neuchâtelois de la HEM

Réservée aux étudiant-e-s de Neuchâtel

Cette bourse a pour objectif d'apporter un soutien financier aux étudiant-e-s dans le cadre de leurs activités de formation (académie, Masterclasses, etc.) y compris le matériel nécessaire (achat, entretien d'un instrument, etc.). Les demandes doivent être déposées au secrétariat de la HEM le 1^{er} mars au plus tard (lettre de motivation, CV, budget, justificatifs). Le montant de chaque bourse est fixé selon la nature et la qualité de la demande.

Contact : Florence Dutoit

✉ florence.dutoit@hesge.ch

☎ +41 32 930 21 24

Bourse de mobilité européenne et HES-SO

→ Voir rubrique «Mobilité internationale» p.42

Campus HEM

À Genève

Les différents bâtiments qui composent le site de Genève sont situés au centre-ville dans le quartier de Plainpalais. Les étudiant-e-s bénéficient ainsi des commodités du centre-ville (accessibilité, commerces et services, loisirs) et d'une proximité physique avec nos principales institutions partenaires : le Grand Théâtre de Genève, l'Orchestre de la Suisse Romande, l'Orchestre de Chambre de Genève, Contrechamps, etc. Les principales salles de concert se trouvent également à proximité (Victoria Hall, Bâtiment des Forces Motrices, Studio Ansermet, etc.)

Le bâtiment Dufour est le bâtiment principal du site genevois. Il abrite des salles de concert dont la Blackbox, le Centre des cultures, une salle de cinéma, une cafétéria, une salle de lecture, un studio vidéo, ainsi que de nombreuses salles de cours et l'espace santé ouvert à la communauté d'étudiant-e-s des six écoles HES genevoises. Les bureaux des équipes technique et logistique, ainsi que ceux de coordination de la filière du Master en pédagogie musicale, s'y trouvent également.

Le bâtiment Petitot abrite la salle de la Bourse, des salles de cours, le Centre de musique électroacoustique, le studio d'enregistrement et les activités du département de Musique ancienne. Des salles de cours se trouvent également rue du Stand 58. Le Centre de percussions, situé sous l'esplanade Uni-Mail, rassemble les activités et l'instrumentarium des classes de percussions.

Enfin le bâtiment Synagogue rassemble l'ensemble des services administratifs de la HEM (Direction, Bureau des études, comptabilité, ressources humaines, communication, production, informatique, coordination de l'enseignement et des départements, recherche) ainsi que la bibliothèque CMG-HEM.

Réservation de salles

Toutes les réservations de salles se font uniquement par internet, avec le loginHES (AAI) suivi de @hes-so.ch.

→ salles-hemcmg.ch

- Tous les bâtiments du site genevois, sauf celui de la Synagogue, sont munis d'un système électronique qui permet l'accès en dehors des ouvertures officielles.
 - Les étudiant-e-s ont la possibilité d'utiliser certaines salles pour leur travail personnel lorsqu'elles ne sont pas occupées pour des cours ou activités académiques.
 - Seul-e-s les étudiant-e-s qui se sont acquitté-e-s de leur taxe d'études ont accès aux salles. Ils et elles sont responsables de réserver leur salle personnellement via internet exclusivement.
 - Seules les salles autorisées pour la famille de l'instrument pratiqué par l'étudiant-e sont réservables.
 - Les réservations sont possibles chaque soir dès 20 heures et 2 jours avant.
 - Un total de 4 heures consécutives par jour est autorisé. 2 heures supplémentaires par jour peuvent être ajoutées jusqu'à 5 minutes avant l'heure de réservation.
 - Une salle de musique de chambre peut être réservée entre 7 jours et 48 heures à l'avance, avec une occupation minimum de trois personnes.
- *Voir tout le règlement des salles de travail sur intranet - Bâtiments et salles - Logistique - Règlement d'utilisation*

Salle de lecture

La salle de lecture, située au 2^e étage du bâtiment Dufour, propose un cadre de travail tranquille du lundi au dimanche de 7h à 22h.

À Neuchâtel

Le site de Neuchâtel de la HEM est situé au Campus Arc 1 à l'Espace de l'Europe 21, à 5 minutes de la Gare CFF et 15 minutes du centre-ville et du lac. Il abrite des salles de cours, deux auditoriums, une bibliothèque et une cafétéria.

Réservation de salles

Les étudiant-e-s ont la possibilité d'utiliser les salles de travail et les studios durant les heures d'ouverture lorsqu'elles ne sont pas occupées par les professeur-e-s de la HEM ou du Conservatoire de musique neuchâtelois. Les grandes salles font l'objet d'une réservation anticipée auprès de la réception.

Armoires et casiers

Sous réserve de disponibilité, les étudiant-e-s qui désirent une armoire sur le Campus 1 doivent adresser une demande.

Contact : Mme Stéphanie Monnerat

✉ stephanie.monnerat@he-arc.ch

Tous les étudiant-e-s disposent d'un casier nominatif au rez-de-chaussée à gauche, lequel peut être utilisé pour stocker des affaires personnelles. Il est également utilisé par l'administration pour transmettre des informations et des documents. Ce casier doit être libéré à la fin de chaque année académique (2^e semaine de juin).

Carnet de l'étudiant-e

Chaque étudiant-e reçoit un carnet de l'étudiant-e personnel, dans lequel sont enregistrées les activités ponctuelles effectuées au cours de l'année académique dont les masterclasses et les séminaires spécifiques. Les étudiant-e-s sont tenu-e-s de les faire valider personnellement auprès de l'enseignant-e, de l'intervenant-e ou du responsable de département. Sans cette signature, l'unité d'enseignement et le module afférents ne seront pas validés.

L'étudiant-e doit rendre ce document au Bureau des études avant le 15 mai de chaque année académique, afin que les crédits puissent lui être accordés pour l'année concernée. Le Bureau des études renvoie le carnet aux étudiant-e-s à la fin de chaque année académique.

Les activités suivantes ne sont pas placées sous la responsabilité de l'étudiant-e et sont enregistrées directement par les enseignant-e-s, les juré-e-s d'examens, la Direction et le Bureau des études :

- les enseignements hebdomadaires réguliers,
- tous les enseignements faisant l'objet d'un examen,
- la musique de chambre et les sessions d'orchestre et de chœur,
- le séminaire d'acoustique et la préparation aux métiers.

Carte d'étudiant-e et badge

Une fois l'immatriculation terminée, les étudiant-e-s reçoivent une carte d'étudiant-e valable pour toute la durée des études. Une vignette est disponible à la réception de la rue de la Synagogue ou à la réception du site de Neuchâtel au début de chaque semestre indiquant la validité de la carte.

En cas de perte ou de vol, une nouvelle carte pourra être demandée à ces réceptions contre le paiement d'une taxe administrative de CHF 15.-.

Étudiant-e à Genève

Après son immatriculation, l'étudiant-e en formation à Genève reçoit également un badge sous forme de carte. Celui-ci permet l'accès aux différents bâtiments, aux salles et le paiement des photocopies.

- Les badges peuvent être retirés dès la rentrée à la réception de Dufour.
- L'étudiant-e peut recharger son badge pour l'utilisation des photocopieurs uniquement à la réception de Dufour (1^{er} étage). Montant minimum : CHF 10.-

- En cas de perte ou de vol, l'étudiant-e pourra obtenir un nouveau badge uniquement à la réception de Dufour contre un émolument de CHF 15.-

Étudiant-e à Neuchâtel

Pour les étudiant-e-s en formation à Neuchâtel, la carte d'étudiant-e fait aussi office de badge. Elle est indispensable au paiement des photocopies, du parking et des consommations (automates).

Une borne située dans le couloir face en face de la cafétéria permet de la créditer.

Changement d'adresse

Les changements d'adresse postale ou de téléphone doivent être annoncés à l'administration à **info.hem@hesge.ch (pour Genève) et à florence.dutoit@hesge.ch (pour Neuchâtel)**, ou directement à la réception de la HEM en utilisant le formulaire prévu à cet effet ou via le portail AGE. Les titulaires d'un permis de séjour doivent aussi signaler le changement à l'Office cantonal de la population.

Les membres de l'Orchestre atelier ou du Chœur atelier doivent également annoncer leur changement d'adresse au service des Ressources Humaines à l'adresse **rh.hem@hesge.ch**.

Congé

L'étudiant-e qui souhaite interrompre momentanément ses études peut demander, **à partir de la deuxième année**, un congé d'un semestre ou d'une année tout en restant immatriculé(e) à la HEM. Une demande motivée par écrit doit être adressée à la Direction, qui statuera sur l'octroi du congé.

La réinscription n'est pas automatique et il est indispensable de faire connaître ses intentions au plus tard le 1^{er} mars précédant l'année académique suivante.

Pour les étudiant-e-s en situation de congé, une taxe d'études réduite de CHF 150.- par semestre est perçue.

Cours

L'année académique comporte deux semestres, un semestre d'automne (16 semaines) et un semestre de printemps (17 semaines).

Entre les deux semestres, une période de quatre semaines durant laquelle les cours réguliers sont interrompus est destinée aux examens et à des activités pédagogiques ponctuelles. La présence des étudiant-e-s est obligatoire durant cette période.

→ voir le calendrier des cours (en couverture)

Liste des cours à suivre

La liste des cours est publiée sur le portail de l'étudiant-e à la fin du mois d'août.

Cette liste peut subir des modifications durant les premières semaines de l'année académique. Les cours indiqués « à désigner » ou « à choisir » doivent être définis par les étudiant-e-s et communiqués au Bureau des études à **info.hem@hesge.ch** pour Genève et **lucile.hernandez@hesge.ch** pour Neuchâtel au moyen du formulaire de demande de modification de cours.

Toute modification d'inscription ultérieure doit être signalée au Bureau des études. Une telle demande fait l'objet d'une validation par le Bureau des études ou par la/le responsable de département, qui contacte l'étudiant-e en cas de problème. Aucune modification ne peut être faite après la fin du premier semestre.

La liste des cours suivis peut aussi être consultée à tout moment via le portail des étudiant-e-s.

Horaires des cours

Il revient à l'étudiant-e de faire son horaire hebdomadaire.

À Genève

Les horaires des cours sont disponibles sur le site intranet ou sur le lien

→ https://www.salles-hemcmg.ch/_io/horairesCours/



À Neuchâtel

Le lien des horaires des cours sera communiqué à la rentrée. En attendant, vous pouvez vous adresser directement à Lucile Hernandez, suivi des études - bureau 121 – 1er étage.

✉ lucile.hernandez@hesge.ch

☎ +41 32 930 21 23

du lundi au vendredi de 10h00 à 11h00 et de 14h00 à 15h00, sauf le mercredi après-midi

Coordonnées des professeur-e-s

Les coordonnées des professeur-e-s, y compris leurs adresses e-mail, sont disponibles sur le site de la HEM.

→ hemge.ch

Vous pouvez également trouver leur adresse électronique dans la messagerie de la HES (Outlook).

→ Pour rechercher un destinataire, entrer dans la case «à» et de taper le nom du/de la professeur-e dans la case de recherche.

Cours de langues

Cours de français

Les cours se donnent en français ; les étudiant-e-s doivent donc disposer de connaissances linguistiques suffisantes pour pouvoir les suivre.

Le niveau exigé à l'admission est le niveau B1 pour le Bachelor, A2 pour le Master et B1 pour le Master en Ethnomusicologie et pour le Master en pédagogie (cadre européen commun pour les langues). Les étudiant-e-s ne pouvant pas attester d'un tel niveau doivent suivre des cours de français durant la première année d'études et passer un examen en fin d'année pour confirmer qu'ils et elles ont bien atteint le niveau B1 ou A2 respectivement.

La réussite de l'examen est obligatoire pour valider le module concerné dans les plans d'études du Bachelor ou du Master.

À Genève

Un test de français doit être effectué à l'école de langue française et d'informatique (ELFI). Les étudiant-e-s doivent s'annoncer un jour à l'avance et se présenter entre 9h30 et 11h30 ou 13h30 et 16h30 pour passer le test.

→ elfi-geneve.com

✉ info@elfi-geneve.com

☎ +41 (0)22 740 14 41

À Neuchâtel

Au début de chaque semestre, les étudiant-e-s désigné-e-s par le responsable du site sont inscrit-e-s aux cours de français dispensés par l'ILCF (Institut de langue et civilisation françaises) de l'Université de Neuchâtel. Si d'autres étudiant-e-s souhaitent participer à ces cours, ils peuvent en faire la demande au responsable du site qui réserve sa décision.

Tandems linguistiques

Les étudiant-e-s de la HEM ont accès à la plateforme de tandems linguistiques de l'Université de Genève qui offre l'opportunité d'apprendre ou de pratiquer une langue étrangère gratuitement et selon les disponibilités de chacun-e. Il est à noter que cela ne remplace en aucun cas les cours de français prévus dans les cursus de la HEM.

→ tandems.unige.ch

(dérouvrez la liste des institutions et sélectionnez «membres de la HES-SO Genève», puis indiquez votre compte AAI).

Maison des Langues

Les étudiant-e-s HES ont accès aux cours de langues proposés par la Maison des langues. Les cours semestriels incluent l'allemand, l'anglais (préférentiel), l'espagnol, l'italien, le russe, le suisse allemand et le français. En été, la Maison des

langues propose également des cours de français du niveau A1 à C1 (sessions de 2 ou 3 semaines), également à tarif préférentiel.

→ mdl.unige.ch

Coût de la vie

Le budget mensuel d'un-e étudiant-e célibataire de moins de 25 ans vivant en Suisse est estimé entre CHF 1'500.– et CHF 2'500.– par mois, logement compris, tant à Genève qu'à Neuchâtel.

L'étudiant-e doit en outre tenir compte de plusieurs dépenses importantes à régler au début de l'année académique : taxes d'études, caution pour le logement, émolument pour l'obtention du permis d'étudiant-e, etc.

À Genève

Tableau estimatif des coûts par l'Université de Genève

→ hesge.ch (Publics/ Étudiant-e-s/ Vie étudiante/ Vie pratique et formalité/ Coût de la vie/ Tableau récapitulatif)



À Neuchâtel

Tableau estimatif des coûts par l'Université de Neuchâtel

→ www.unine.ch (Futur-e étudiante/ Bien démarrer/ Budget)

Cursus

Équivalences

Les étudiant-e-s peuvent demander à titre d'équivalence la prise en compte de titres déjà obtenus ou d'enseignements déjà suivis et validés dans d'autres institutions de niveau tertiaire. Les éléments correspondant au plan d'études que ces étudiant-e-s suivent à la HEM sont alors validés. Seuls les enseignements suivis dans des établissements tertiaires (Universités, Conservatoires nationaux supérieurs, Musikhochschulen) peuvent être pris en considération. Aucune équivalence n'est possible pour les cours pratiques (musique de chambre, chœur, orchestre) etc.

Le formulaire de demande d'équivalences, accompagné des pièces justificatives (relevés de notes, diplômes, descriptifs des enseignements suivis), doit être envoyé au plus tard le 8 juillet par e-mail.

Les équivalences doivent être demandées à l'admission pour l'ensemble du cursus de Bachelor ou de Master. Passé cette échéance, le cursus est établi définitivement pour l'ensemble des études. Les dossiers sont évalués par une commission.

✉ info.hem@hesge.ch

Validations de compétences

Les étudiant-e-s possédant les compétences requises pour la validation d'éléments du plan d'études peuvent demander, sans avoir à suivre les enseignements correspondants, à être soumis à une validation de compétences. Celle-ci prend la forme d'un examen, oral ou écrit, mené par le ou la professeur-e de la discipline concernée, en concertation avec le ou la responsable de département ou le ou la coordinateur-ice du module.

Le formulaire de demande de validations de compétences doit être envoyé au plus tard le 8 juillet par e-mail.

✉ info.hem@hesge.ch

Diplômes



La remise des diplômes se déroule au mois de novembre.

Les étudiant-e-s en fin de formation qui ont terminé leur cursus en juin reçoivent une attestation de réussite au diplôme et un relevé de notes indiquant la totalité des ECTS obtenus dans le courant du mois d'août. Le Bureau des études ne contacte pas personnellement les étudiant-e-s pour leur signaler qu'un titre leur sera remis. La présence à la cérémonie de remise des diplômes est obligatoire et toute absence doit être justifiée par écrit.

Les diplômes des étudiant-e-s excusé-e-s à la cérémonie de remise des diplômes peuvent être retirés quelques jours après la cérémonie :

- à la réception de la rue de la Synagogue 35 – 1204 Genève
- au Bureau des études pour Neuchâtel

Les diplômes ne sont en aucun cas envoyés par la poste et ne sont remis à des tiers qu'en cas d'autorisation écrite du ou de la diplômé-e.

Emplois et impôts

Activités accessoires et jobs d'étudiant-e-s

L'exercice d'une activité lucrative à titre accessoire est possible, à condition qu'elle ne dépasse pas 15 heures par semaine, sauf en période de vacances universitaires où une activité à plein temps est autorisée (40 heures hebdomadaires). Pour les étudiant-e-s ressortissant-e-s d'un état hors EU-AELE, l'activité accessoire est admise au plus tôt six mois après le début des études. L'exercice d'une activité

lucrative accessoire nécessite une autorisation et doit être annoncé à l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM). Le permis B pour formation (première demande ou renouvellement) peut être demandé en incluant l'activité accessoire. Renseignements auprès du Service RH.

Attention !

Les étudiant-e-s qui exercent une activité lucrative doivent s'assurer obligatoirement en Suisse (principe de l'assurance au lieu d'emploi). Les étudiant-e-s qui disposent d'une assurance privée peuvent être exempté-e-s, pour autant que leur couverture d'assurance soit équivalente et qu'ils fassent une demande de dispense via le formulaire auprès du SAM.

Plateforme du centre de carrière

Les étudiant-e-s HES ont accès à la plateforme du Centre de carrière de l'Université de Genève qui propose des offres d'emplois temporaires.

→ *emploi.unige.ch*

Connectez-vous avec votre login Switch AAI

Plateforme HEM

La HEM propose également divers jobs d'étudiant-e-s : orchestre-atelier, chœur-atelier, bibliothèque CMG-HEM, réception Dufour, nettoyage et entretien d'instruments à clavier, préparation des partitions et autres soutiens ponctuels à certains projets (productions, recherche, communication).

Contact : Service des Ressources humaines de la HEM

✉ rh.hem@hesge.ch

☎ +41 22 558 50 40

du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h

De petites offres d'emploi sont également postées régulièrement sur intranet (connexion avec login AAI)

→ Intranet : petites annonces pour les étudiant-e-s.

Les démarches administratives doivent être faites auprès du service des Ressources Humaines.

Cas n° 1 : étudiant-e-s suisses et résident-e-s (qui possèdent un passeport CH ou un permis C)

- Le questionnaire d'état civil
- Les coordonnées bancaires
- Une copie d'une pièce d'identité valable

Cas n° 2 : étudiant-e-s européen-ne-s (UE) habitant en Suisse

- Le questionnaire d'état civil
- Le formulaire E de l'Office Cantonal de la population et des migrations, pour obtenir une autorisation d'activité accessoire
- La preuve de paiement de CHF 65.- auprès de l'Office Cantonal de la population et des migrations

- Le permis de séjour valable
- L'attestation d'études de l'année académique en cours
- Une copie d'une pièce d'identité valable

Cas n° 3 : étudiant-e-s non européen-ne-s et non suisses habitant en Suisse (depuis plus de 6 mois)

- Le questionnaire d'état civil
- Le formulaire E de l'Office cantonal de la population et des migrations, pour l'obtenir une autorisation d'activité accessoire
- La preuve de paiement de CHF 102.- auprès de l'Office Cantonal de la population et des migrations
- Le permis de séjour valable
- L'attestation d'études de l'année académique en cours
- Une copie d'une pièce d'identité valable

Cas n° 4 : étudiant-e-s européen-ne-s (UE) habitant l'Union européenne (UE)

Une demande d'autorisation de travail sera faite par le service des ressources humaines en ligne via l'Office cantonal de la population et des migrations.

Pour cela merci de fournir :

- Le questionnaire d'état civil
- Les coordonnées bancaires
- Une copie d'une pièce d'identité valable
- L'attestation d'études de l'année académique en cours

Cas n° 5 : étudiant-e-s non européen-ne-s et non suisses habitant en dehors de la Suisse et de l'UE

- Il est strictement interdit d'exercer une activité lucrative en Suisse.

Orchestre atelier

L'orchestre atelier est à la disposition des cours de direction d'orchestre et se réunit environ une fois par mois. Les étudiant-e-s qui souhaitent en faire partie sont invité-e-s à contacter le secrétariat du département des instruments de l'orchestre. La sélection des musiciennes et musiciens est faite par le responsable du département.

Chœur atelier

Le chœur atelier est à la disposition des cours de direction de chœur et se réunit environ un week-end par mois. Les étudiant-e-s qui souhaitent en faire partie sont invité-e-s à contacter le secrétariat du département vocal. La sélection des chanteurs et chanteuses est faite par le ou la professeur-e de direction de chœur lors d'une audition en début d'année académique.

Impôt à la source

L'impôt à la source sera prélevé pour tous les titulaires du permis B, frontaliers et frontalières qui recevront courant janvier un certificat de salaire annuel leur indiquant la somme perçue tout au long de l'année. Pour les revenus inférieurs à CHF 2300.- par an (tous emplois confondus), il est possible de demander un remboursement de cet impôt.

Le formulaire « Demande de rectification impôt à la source » est à remplir en cochant la case « Correction du taux d'imposition ».

→ ge.ch/impot-source

Impôts

Toute personne majeure (dès 18 ans) et résidant dans le canton de Genève pendant au moins 90 jours (30 jours en cas d'activité lucrative) doit remplir une déclaration d'impôt même en l'absence de revenus à déclarer. Les étudiant-e-s étrangers/ères et les Suisses confédéré-e-s reçoivent une première communication contenant les acomptes à payer suite à leur annonce auprès de l'OCPM car leurs revenus ne sont pas encore connus de l'administration fiscale. Dans un second courrier, ils/elles reçoivent la déclaration qui devra impérativement être remplie. Sauf exception, le délai de soumission de la déclaration est fixé au 31 mars de l'année en cours. Toutefois, un délai supplémentaire peut être demandé.

Il est recommandé d'ouvrir un compte e-démarches afin de remplir la déclaration en ligne.

Attention !

Si les démarches nécessaires ne sont pas effectuées, l'administration procède à une taxation d'office et envoie une facture correspondant aux impôts estimés ainsi qu'une amende. De plus, en cas de non-déclaration, il sera impossible d'obtenir une bourse d'études, une aide au logement ou un subsidie de l'assurance maladie.

Les étudiant-e-s étrangers et étrangères doivent annoncer leur départ de Suisse ou de Genève à l'administration fiscale au minimum 15 jours avant la date prévue en se présentant aux guichets de l'administration fiscale avec l'attestation de départ.

Contact : AFC-Direction des Affaires Fiscales

Rue du Stand 26 - Case postale 3937

1204 Genève

☎ +41 22 327 70 00

Examens



Planning général des examens

À la fin du premier semestre, une session d'examens permet de valider les enseignements du premier semestre uniquement.

Une deuxième session d'examens à la fin du deuxième semestre permet de valider les cours du deuxième semestre et les cours annuels.

Les premiers récitals se déroulent généralement du 28 janvier au 28 février et les seconds récitals du 22 mai au 23 juin.

Des examens de remédiation ou des répétitions peuvent avoir lieu durant la première quinzaine de septembre, mais il ne s'agit pas d'une session d'examens

à proprement parler dans la mesure où seules les remédiations ou répétitions peuvent avoir lieu.

Les dates des examens sont fixées par l'administration d'entente avec les enseignant-e-s et ne peuvent en aucun cas faire l'objet de modification sur demande des étudiant-e-s.

Le planning général des examens est communiqué aux professeur-e-s et publié durant l'automne sur l'intranet de la HEM. Les professeur-e-s transmettent aux étudiant-e-s leurs heures de passage.

L'horaire des examens est également publié sur le site intranet quelques semaines avant l'examen, mais des changements d'horaire pouvant survenir jusqu'au jour de l'examen, la consultation du site intranet est impératif. Aucune convocation nominative n'est envoyée aux étudiant-e-s. Ils et elles doivent se tenir informé-e-s de leur jour et heure de passage.

Examens selon la filière et l'année d'études

Lorsqu'il s'est passé plus d'une année entre deux examens, notamment dans le cas d'études à temps partiel, les étudiant-e-s sont obligatoirement soumis-e-s à un examen en fin d'année.

Bachelor 1 ^e année	Un examen à huis clos de 20 minutes (2 ^e semestre).
Bachelor 2 ^e année	Validation sans examen ou, sur demande du jury d'examen de Bachelor 1, du ou de la professeur-e ou de la Direction, contrôle à huis clos de 30 minutes. Pour le Bachelor musique et musicologie et le Bachelor de direction de chœur, cet examen est obligatoire.
Bachelor 3 ^e année	Un examen public (récital) en fin d'année (50 minutes).
Master 1 ^e année	Un examen à huis clos de 30 minutes pour les étudiant-e-s n'ayant pas passé leur récital de Bachelor ou de 1 ^e Master à la HEM l'année précédente, ou sur demande du jury de l'année précédente, du ou de la professeur-e ou de la Direction.

→ suite en page 32





Master en interprétation musicale spécialisée, orientation soliste, 1 ^e année	Examen à huis clos obligatoire, avec le programme d'un concours international pour l'instrument concerné ou le chant.
Master en interprétation musicale 2 ^e année	2 récitals de 50 minutes.
Master en interprétation musicale spécialisée, orientation soliste, 2 ^e année	3 examens (2 récitals de 50 minutes et un concerto avec l'orchestre de la HEM).
Master en interprétation musicale spécialisée, orientation pratique des instruments historiques et musique médiévale	1 récital de 50 minutes.
Master en pédagogie, enseignement instrumental et vocal, 2 ^e année	Si c'est un premier Master : 1 récital de 50 minutes en fin d'année Si c'est un deuxième Master dans une Haute école suisse : 1 concert médiation organisé par l'étudiant-e hors de la HEM.

Programme des examens

Les répertoires et les durées des examens par instrument et par filière d'études sont publiés sur le site intranet de la HEM.

Les étudiant-e-s passant un examen instrumental ou vocal, qu'il soit public ou non, doivent impérativement transmettre au secrétariat de leur département le programme des œuvres jouées. Cette procédure est placée sous la responsabilité des étudiant-e-s et son non-respect peut entraîner l'interdiction de se présenter à l'examen et la validation d'un premier échec. Le programme doit être élaboré avec le/la professeur-e et contrôlé par le ou la responsable de département. En cas de problème concernant le contenu ou la durée du programme, le secrétariat du département prendra contact avec l'étudiant-e ou le ou la professeur-e.

Attention !

Date de reddition des programmes

Bachelor : 1^{er} avril

Master : Session d'automne : 13 décembre | Session de printemps : 1^{er} avril

Relevés de notes

À la fin de chaque semestre, les résultats sont affichés sur le portail de l'étudiant-e pendant une période de consultation annoncée par email par le Bureau des études. Dès la mi-juillet, les étudiant-e-s peuvent télécharger leurs résultats de l'année sur le portail. Ce compte-rendu n'indique pas le nombre de crédits.

En cours d'année académique, un relevé de notes avec la validation des modules et la mention du nombre de crédits acquis est publié sur le portail et peut être téléchargé. En cas de besoin pour des demandes de bourse ou une inscription dans une autre institution, les étudiant-e-s peuvent demander un relevé à tout moment au Bureau des études.

Formulaires

Les étudiant-e-s peuvent obtenir les formulaires en les téléchargeant depuis le site intranet ou en les récupérant à la réception située à la rue de la Synagogue.

→ intranet.hesge.ch

Frais de déplacement

Les étudiant-e-s contraint-e-s de se déplacer en dehors de leur canton d'études pour participer à des activités académiques ont la possibilité recevoir une contribution aux frais de déplacement engagés dans les situations suivantes :

- Lors d'activités académiques obligatoires à l'achèvement du cursus académique (masterclasses, préparation aux métiers, séminaires spécifiques, etc.) ;
- Lors d'activités optionnelles dûment validées au préalable par le/la responsable de département ;
- Lors de sessions d'orchestre ou d'activités chorales non rémunérées.

Attention !

Les frais de repas et d'hébergement sont pris en charge uniquement dans la mesure où le déplacement implique une nuitée minimum à l'extérieur (sur décision de la HEM).

Avec l'accord de la Direction, les déplacements avec un véhicule privé sont pris en charge uniquement en cas d'inaccessibilité en transports publics.

Tarifs :

- Train : billet 2^e classe demi-tarif (avec justificatif)
- Frais de repas : forfait journalier de CHF 25.- (sans justificatif)

Deux possibilités pour le remboursement :

- L'enseignant-e ou le/la responsable de département établit la liste des étudiant-e-s à rembourser : les justificatifs originaux doivent être présentés pour que le remboursement puisse être effectué.
- L'étudiant-e remplit le formulaire « note de frais » disponible sur l'intranet et le soumet avec les originaux des justificatifs à la réception.

→ intranet.hesge.ch/intranet/rh (Remboursement de frais/Formulaire pour note de frais - HEM)

L'étudiant-e recevra le montant sur son compte bancaire ou postal.

Informations obligatoires :

- Nom et prénom de l'étudiant-e
- Montant à rembourser et motif
- Coordonnées bancaires précises (nom complet du bénéficiaire, n° IBAN, SWIFT/BIC, adresse)
- Site d'études et filière
- Date de la demande
- Signature

Attention !

Les notes de frais incomplètes et sans l'intégralité des justificatifs seront retournées à l'émetteur ou émettrice. Toute demande de remboursement doit être faite dans un délai d'un mois à compter de la date du déplacement. Passé ce délai, il n'est plus possible de prétendre à un remboursement. La directive relative au remboursement des frais des étudiant-e-s peut être consultée sur l'intranet.

Immatrication

Chaque nouveau/nouvelle étudiant-e doit s'immatriquer en personne lors de la journée d'accueil précédant la rentrée académique, muni-e des documents suivants :

- Pour le Bachelor : l'original du certificat d'accès aux études supérieures (maturité, baccalauréat, etc.)
- Pour le Master : l'original du certificat d'accès aux études supérieures (maturité, baccalauréat, etc.) et l'original du Bachelor ou titre jugé équivalent.
- Les étudiant-e-s provenant d'une haute école ou d'une université suisse doivent également apporter leur certificat d'exmatriculation.

Attention, il est indispensable de se munir des certificats originaux!

- Les détenteurs d'une carte AVS ou d'une carte d'assurance maladie suisse doivent se munir d'une copie dudit document.

Chaque étudiant-e se voit attribuer une étiquette contenant son numéro d'immatriculation qui sera appliquée directement sur son diplôme original. Cette procédure obligatoire permet d'enregistrer tous et toutes les étudiant-e-s de manière anonyme (au moyen d'un code numérique qui est attribué à chaque étudiant-e) dans le Système d'information universitaire suisse, ce qui permet un suivi au niveau suisse du parcours de chaque étudiant-e de niveau universitaire.

Les étudiant-e-s doivent également remplir un questionnaire en ligne sur l'accord intercantonal sur les Hautes écoles spécialisées et transmettre les justificatifs demandés avant le 30 septembre.

Une fois leur immatriculation complétée et tous les documents envoyés, les étudiant-e-s reçoivent leur carte d'étudiant-e.

L'immatriculation n'a lieu qu'une seule fois et n'est pas répétée chaque année. Les étudiant-e-s immatriculé-e-s n'ayant pas achevé leur formation seront automatiquement réinscrit-e-s pour l'année académique suivante, sans autre formalité, sachant que l'exmatriculation survient en cas de promotion (diplôme obtenu), d'arrêt des études ou d'exclusion. Les étudiant-e-s qui décident d'abandonner leur formation doivent en informer par écrit le Bureau des études avant le 31 mai de chaque année académique.

Informatique



Toutes les procédures relatives aux outils informatiques qui sont mis à la disposition des étudiant-e-s peuvent être consultées sur le Wiki HESGE.

→ wiki.hesge.ch/site/accueil

Connexion avec le loginHES (AAI) (prénom.nom) et mot de passe AAI

Compte LoginHES (AAI)

La HES-SO Genève délivre à chaque étudiant-e un compte informatique appelé LoginHES ou login AAI. Le login est envoyé sur la messagerie privée au début des études. Il permet de se connecter aux postes de travail de l'école, à Intranet, à la messagerie, au logiciel de réservation de salles, etc.

Compte Switch edu-ID

Le SWITCH edu-ID constitue une identité numérique personnelle valable dans toutes les Universités et Hautes Écoles Spécialisées (HES). Il donne notamment accès aux applications suivantes : portail de l'étudiant-e et Moodle/Cyberlearn.

Le SWITCH edu-ID n'est pas lié à la durée des études ; il reste valide indéfiniment.

→ help.switch.ch

Outils mis à disposition

Intranet

Cet espace regroupe de nombreuses informations essentielles à la bonne marche des études tels que les plannings et répertoires d'examens, les formulaires (programmes d'examen, notes de frais, demande d'équivalences, etc.), les plannings par département, etc.

Impression

Plusieurs imprimantes sont à disposition des étudiant-e-s dans les locaux de la HEM. Elles permettent d'imprimer, de photocopier et de scanner des documents.

Messagerie

Pendant toute la période des études, les étudiant-e-s ont accès à une adresse e-mail HES dédiée. Toutes les communications officielles de la HEM sont envoyées exclusivement à cette adresse. Il est essentiel de vérifier régulièrement cette boîte e-mail et de ne pas utiliser une adresse privée pour communiquer avec l'institution, qui ne répondra pas sur les adresses privées.

Microsoft Teams

Microsoft Teams est une application de communication collaborative de Microsoft qui s'intègre à la suite Microsoft Office 365.

Il est possible de suivre certains cours à distance ou conférences, de collaborer, partager des documents et passer des appels au sein d'un même espace de travail.

Moodle/Cyberlearn

La plateforme en ligne Moodle / Cyberlearn est un outil de E-Learning qui permet aux étudiant-e-s d'interagir avec leurs professeur-e-s et d'accéder à une variété de ressources d'apprentissage telles que des forums, des devoirs, des sondages, des questionnaires, des tests, etc.

Offres et bons plans

Les étudiant-e-s de la HEM bénéficient pendant leurs études d'un accès à une multitude d'avantages et de services à tarifs réduits, voire gratuits.

- Poséidon (portable et ordinateur),
- Neptune (matériel informatique),
- Dell (matériel informatique).

Portail étudiant-e

Le portail étudiant-e permet de consulter les données personnelles, d'annoncer un changement d'adresse, de consulter les relevés de notes, les inscriptions aux cours et de télécharger les attestations d'étude. L'inscription aux cours de formation musicale générale, de préparation physique et mentale et aux ateliers de recherche, se fait aussi via le portail AGE, tout comme l'évaluation des enseignements.

Postes informatiques

Des bornes informatiques sont à disposition des étudiant-e-s à Petitot 8 et 10, Stand 58 et Dufour.

Salles de travail

Il est possible de réserver des salles de cours, uniquement par internet, avec le loginHES (AAI) suivi de @hes-so.ch.

→ voir la rubrique « Campus HEM »

→ *salles-hemcmg.ch*

Stockage

Lorsque les étudiant-e-s sont connecté-e-s sur un poste de travail de la HES-SO Genève, ils/elles ont accès à un espace de stockage personnel, le réseau Home (Z:). Cet espace est sauvegardé tous les soirs et il est également possible de récupérer un historique des anciens documents.

VPN - SID (Service informatique documentaire)

Pour accéder à une partie des ressources et bases de données électroniques des bibliothèques depuis un ordinateur personnel, il est nécessaire d'activer le VPN avec le profil SID (Service Informatique Documentaire).

Wifi

Eduroam (education roaming) est un service d'accès wifi sécurisé au web que les étudiant-e-s de la HEM peuvent utiliser.

Récapitulatif des comptes à utiliser

Ressources	Login avec	Nom d'utilisateur - <u>exemple</u>
Intranet	LoginHES (AAI)	alain.proviste
Poste de travail de la HES-SO Genève	LoginHES (AAI)	alain.proviste
Site du support	LoginHES (AAI)	alain.proviste
VPN Etudiant-e	LoginHES (AAI)	alain.proviste
Wiki	LoginHES (AAI)	alain.proviste
Messagerie - webmail	LoginHES@hes-so.ch	alain.proviste@hes-so.ch
Microsoft Teams	LoginHES@hes-so.ch	alain.proviste@hes-so.ch

Microsoft Office 365 (Word, Excel,...)	LoginHES@hes-so.ch	alain.proviste@hes-so.ch
Microsoft OneDrive	LoginHES@hes-so.ch	alain.proviste@hes-so.ch
Réservation de salles	LoginHES@hes-so.ch	alain.proviste@hes-so.ch
Wifi Eduroam	LoginHES@hes-so.ch	alain.proviste@hes-so.ch
Applications Switch (SwitchFileSender,...)	Switch EduID	adresse électronique privée
CyberLearn (Moodle)	Switch EduID	adresse électronique privée
Portail Etudiant-e AGE	Switch EduID	adresse électronique privée
Ressource bibliothécaire Swisscovery/SLSP	Switch EduID	adresse électronique privée
SwitchDrive	LoginHES@hes-so.ch	adresse électronique privée

En cas de problème informatique

À Genève

Le Call center

✉ support@hesge.ch

☎ +41 22 558 58 58

À Neuchâtel

→ pour les connexions aux plateformes informatiques HES

Le Call center

✉ support@hesge.ch

☎ +41 22 558 58 58

→ pour les problèmes de wifi, imprimantes et PC

Le helpdesk en appelant le 1000 depuis un poste fixe du Campus 1 ou

☎ +41 32 930 1000

Instruments

Déplacement d'instruments / accordage

Les étudiant-e-s peuvent avoir besoin d'instruments lors d'une audition, d'un examen ou d'un autre événement de l'école.

Pour permettre l'organisation du déplacement des instruments, une demande est nécessaire. Le formulaire de demande de déplacement (instruments, matériel, sono, etc.) et/ou d'accordage est à disposition sur l'intranet de la HEM. **Il doit être complété au moins 1 mois avant le début de l'événement et transmis pour validation selon les instructions.**

✉ demande-regie.hem@hesge.ch

Prêt d'instruments

Des instruments peuvent être empruntés par les étudiant-e-s pour le cours de second instrument, pour la préparation d'une session d'orchestre ou pour des cours de musique de chambre.

Le matériel remis en prêt par l'école (uniquement sur présentation de la carte d'étudiant-e) est sous la responsabilité de l'étudiant-e qui l'a emprunté. Cela signifie que le remplacement ou la réparation d'un objet perdu, volé ou endommagé est intégralement à sa charge.

Aucun prêt ne sera accordé à un-e étudiant-e qui ne serait pas en règle avec le paiement de sa taxe d'études ou lorsqu'il s'agit de l'instrument principal. L'étudiant-e s'engage donc au moment de l'emprunt à honorer ses engagements. La carte d'étudiant-e est demandée lors de la prise de l'instrument.

La durée du prêt est déterminée par le service de prêt. Tout matériel peut être facturé s'il n'est pas rendu à temps et tout retard peut entraîner l'exclusion du service du prêt.

L'utilisation du matériel à l'étranger est interdite. Les demandes de dérogation doivent être adressées à la Direction. Lors d'un prêt hors du territoire suisse, une procédure particulière est mise en place pour assurer l'instrument.

Les frais d'assurance et d'expertise sont à la charge de l'emprunteur. Une attestation d'assurance RC est demandée pour le prêt.

À Genève

L'étudiant-e doit remplir le formulaire de demande de prêt d'instrument puis le transmettre à l'adresse indiquée dans ce dernier. La demande doit être validée par le/la responsable de département concerné-e, par le service de facturation qui vérifie si la taxe d'études a été réglée, puis par le responsable technique et logistique, qui vérifie la disponibilité de l'instrument pour la période concernée.

Le magasin de prêt d'instrument se situe à la rue Général-Dufour 2 au 2e étage.

Contact : Damien Hempler

✉ damien.hempler@hesge.ch

Horaires du magasin de prêt :

- Tous les lundis de 9h00 à 12h30 et de 13h00 à 17h30

- Tous les jeudis de 9h00 à 13h00

- Les vendredis le magasin est fermé



À Neuchâtel

L'étudiant-e doit se renseigner auprès du secrétariat.

☎ +41 32 930 21 24

Prêt d'instrument par la Fondation Lalive

La Fondation Lalive est une institution culturelle sans but lucratif qui exerce son activité en Suisse romande et qui a pour objet de mettre à la disposition de jeunes musicien-ne-s, à titre de prêt, des instruments à cordes et des archets de qualité. Ce prêt est conclu d'année en année, mais pour une durée maximale de cinq ans. Les étudiant-e-s de la HEM intéressé-e-s peuvent contacter la fondation.

→ *fondation-lalive.org*

Assurances pour les instruments

L'école n'assure pas les instruments personnels des étudiant-e-s et n'assume aucune responsabilité en cas de vol ou d'accident, y compris pendant les cours ou les activités organisées par l'institution.

Logement

Au même titre que les étudiant-e-s de l'Université, les étudiant-e-s HES peuvent loger dans plusieurs foyers HES et universitaires ou partager un appartement en colocation. Le prix moyen d'une chambre varie entre CHF 700.- et CHF 1'300.- par mois à Genève et CHF 450.- à CHF 800.- à Neuchâtel.

L'offre étant limitée, surtout en période de rentrée académique, il est conseillé d'effectuer les recherches à l'avance.

À Genève

Les étudiant-e-s HES peuvent trouver, dans la mesure des places disponibles, un logement dans les foyers gérés par la Fondation geloge® : foyers de Champel, de Dasser et de Pinchat.

→ *geloge.ch*

✉ info@geloge.ch

Plus d'informations sur hesge.ch →



D'autres solutions de logement sont également disponibles :

- Association Genevoise pour le Logement des Apprenti-e-s et Etudiant-e-s (AGLAE)
→ aglae.ch
- Résidence L'Étage étudiant
Les inscriptions se font en début d'année, de janvier à mars.
→ bcas.ch (Menu / Notre action / L'Étage étudiant)
- Studenthome
→ studenthome.ch
- Résidence Point Commun
→ pointcommun.ch
- Cité universitaire de Genève
→ cite-uni-geneve.ch/resident
- Résidence Grand Morillon
→ graduateinstitute.ch/housing (Our residences/ Grand Morillon Student Residence)
- Résidence Henry-Dunant
→ rhd13.ch
- La Ciguë
→ cigue.ch
- 1h par m2
→ unige.ch/batiment (Service bâtiments/ Bureau des logements/ 1h par m2)
- Ensemble avec toit
→ ensembleavec toit.com
- Omestay
→ omestay.ch

À Neuchâtel

- La résidence Neuchâtel
→ laresidence-neuchatel.com
- Campus Facchinetti
→ facchinetticampus.ch
- Alfen Cité universitaire
→ alfen.ch
- Appart-âges : Le programme « Appart – Âges » vise à créer des liens entre générations. Les étudiant-e-s et les personnes âgées sont le public cible mais les familles peuvent aussi participer à ce projet. Le but est que l'étudiant-e puisse loger dans une chambre en échange de coups de main à définir à l'avance. Seul un forfait de CHF 100.- par mois est demandé à l'étudiant-e pour les charges.
→ unine.ch/social (Logement / Appart-Âges)

HousingAnywhere.com a pour objectif de faciliter les échanges internationaux d'étudiant-e-s. La HEM est partenaire de ce programme qui aide les étudiant-e-s en échange, notamment Erasmus, à trouver un logement. L'idée est simple : les étudiant-e-s sur le départ louent leur chambre pendant la durée de leurs études à l'étranger à ceux qui arrivent en échange via cette plateforme. Jusqu'à présent, plus de 55 universités à travers le monde proposent cette solution à leurs élèves. HousingAnywhere.com est gratuit et réservé aux étudiant-e-s.

Une adresse e-mail étudiante est nécessaire pour publier une annonce.

→ housinganywhere.com

✉ partnership.switzerland@housinganywhere.com

Matériel audio et vidéo



Le Centre de musique électroacoustique (CME) permet l'emprunt de matériel audio et vidéo. Le formulaire de demande est accessible sur l'intranet ou via le lien internet ci-dessous ou encore en flashant le QR code à l'aide de votre téléphone. Ce formulaire doit être rempli au moins une semaine avant la récupération du matériel, sous réserve que le matériel soit disponible et que les conditions ci-dessous soient respectées :

- Le matériel remis en prêt par la HEM est sous la responsabilité de l'emprunteur-euse. Cela signifie que le remplacement ou la réparation d'un objet perdu, volé, ou endommagé est intégralement à sa charge.
- La durée du prêt est déterminée par le CME. Tout matériel manquant peut être facturé s'il n'est pas rendu à temps et tout retard peut entraîner l'exclusion du service du prêt. Le matériel ne peut être emprunté que pour une période d'une semaine maximum. Et toute demande de dérogation devra être justifiée.
- L'utilisation du matériel à l'étranger est interdite.
- Aucun prêt ne sera accordé à un-e étudiant-e qui ne serait pas en règle avec le paiement de son écolage. L'étudiant-e honore ses engagements avant de faire une demande de prêt.
- Une copie ou une attestation de votre assurance responsabilité civile vous sera demandée à la réception du matériel. Celle-ci devra garantir le remboursement du matériel emprunté ou les frais de réparation, en cas de sinistre. L'emprunteur ou l'emprunteuse n'étant pas au bénéfice d'une telle assurance, ou insuffisamment assuré-e, se reconnaît débiteur ou débitrice de la HEM pour l'intégralité des dommages causés, au-delà même de la fin de ses études et jusqu'à extinction de la dette.

→ [formulaire en ligne](#)



Mobilité internationale

Le service des relations internationales de la HEM met en œuvre des programmes d'échanges qui peuvent avoir lieu dans le cadre du programme de mobilité européenne ou faire l'objet d'un accord direct avec une institution partenaire. Les étudiant-e-s régulièrement inscrit-e-s à la HEM ont la possibilité de faire un échange à l'étranger pour une durée de deux mois à une année.

Grâce au système de transfert de crédits ECTS, les études accomplies à l'étranger peuvent être entièrement validées dans le cursus académique, afin d'éviter que l'étudiant-e ne perde un ou deux semestres d'études. Un entretien avec le ou la responsable de département est nécessaire pour fixer les objectifs du séjour et définir les enseignements à valider.

Les échanges sont possibles avec de nombreuses écoles européennes et au-delà. En dehors de l'Europe, ils ne sont pas réglés par le cadre de mobilité européenne, mais par des accords bilatéraux passés avec des institutions sœurs.

Liste des institutions partenaires

→ hesge.ch

Contact : M. Jean-Eudes Ody

✉ jean-eudes.ody@hesge.ch

☎ +41 22 558 58 39

Pour les questions de cursus : prendre rendez-vous avec le ou la responsable de département ou la coordinatrice de l'enseignement.

Procédure

- Se renseigner sur l'institution souhaitée pour l'échange (site internet, contact avec le secrétariat ou le/la professeur-e).
- Demander conseil à son ou sa professeur-e et consulter le ou la responsable de département.
- Prendre rendez-vous avec le coordinateur ou la coordinatrice de mobilité européenne et internationale de la HEM avant le 1er décembre pour préparer le dossier.
- Etablir un dossier de candidature et le déposer dans les délais au service des relations internationales de la HEM.
- Dès l'obtention de la confirmation, préparer le séjour (cursus, contacts avec le ou la professeur-e, logement sur place, bourses, assurances, permis de séjour, etc.).

Attention !

La décision finale de l'admission du ou de la candidat-e est prise par la Direction et le service des relations internationales de l'institution-hôte. L'accord d'un-e professeur-e ne peut servir de confirmation de l'admission. Ces procédures sont parfois longues et il se peut que la réponse ne vienne qu'en juin ou juillet.

Dossier d'inscription

Délai pour le dépôt des candidatures : 1^{er} mars

Informations détaillées pour le dossier de candidature

→ intranet.hesge.ch

Connaissances linguistiques

Une bonne connaissance de la langue d'enseignement de l'institution hôte est nécessaire. Certaines institutions peuvent demander un justificatif. Des cours de langues sont parfois proposés aux étudiant-e-s.

Bourse de mobilité européenne

Les étudiant-e-s accepté-e-s pour un échange peuvent solliciter une bourse de mobilité européenne. Le montant de ces aides dépend du pays choisi et de la durée du séjour entre 2 et 12 mois (impérativement minimum 2 mois pleins).

Cette aide est destinée à compenser les frais supplémentaires occasionnés par le séjour à l'étranger et en aucun cas pour servir de bourse d'entretien ou d'études.

Les mobilités européennes sont limitées aux places disponibles auprès du/de la professeur-e souhaité-e ou des autres professeur-e-s de la discipline. Des démarches anticipées peuvent aider à prévenir ces problèmes.

Bourse de mobilité HES-SO

Cette bourse complète dans certains cas la bourse de mobilité européenne. Pour les échanges en dehors de l'Europe, des aides financières peuvent également être consenties. S'adresser au responsable des relations internationales de la HEM pour plus de renseignements.

Objets trouvés

Les objets trouvés se trouvent à la réception de Dufour. Prendre contact également avec le Service Cantonal des objets trouvés :

☎ +41 22 327 60 00

✉ scot@police-ge.ch

→ ge.ch/objets-trouves

Orientation/conseil aux études

Les conseillères aux études répondent aux questions des étudiant-e-s relatives à leurs études et à leur cursus. Leurs bureaux se situent au 35 rue de la Synagogue.

Horaires pour les étudiant-e-s
du lundi au vendredi de 10h à 12h ou sur rendez-vous
✉ info.hem@hesge.ch
☎ +41 22 558 50 40



Permis de séjour / visa

Les demandes

Les étudiant-e-s étrangers et étrangères immatriculé-e-s à la HEM qui séjournent en Suisse ont l'obligation de faire une demande de permis de séjour pour formation qui donne en principe droit à une autorisation de séjour temporaire. Les autorités compétentes exigeront que les études soient suivies à plein temps.

Pour les ressortissant-e-s de pays soumis à visas, les demandes doivent être présentées avant l'entrée en Suisse. Les visas de tourisme ne sont pas transformés en autorisations de séjour pour études après l'arrivée en Suisse (renseignements auprès des autorités consulaires à l'étranger). Le permis de séjour pour études permet de voyager dans l'espace Schengen pour une durée maximale de 90 jours.

Pour le renouvellement des permis de séjour, il est important de réaliser les démarches rapidement auprès de l'Office cantonal de la population, car les demandes tardives entraînent une taxe supplémentaire. Après l'échéance du permis, les étudiant-e-s peuvent rester en Suisse jusqu'à trois mois, quelle que soit leur nationalité.

Formalités de fin de séjour

Au plus tôt un mois avant la fin du séjour en Suisse, mais au plus tard deux semaines avant le départ, les étudiant-e-s étranger-ère-s doivent annoncer leur départ à l'OCPM en ligne ou par courrier avec le formulaire D rempli et demander une attestation de départ (CHF 25.-).

Les étudiant-e-s suisses doivent aussi annoncer leur départ en cas de départ du canton de Genève pour une période de plus de trois mois.

À Genève

Office cantonal de la population et des migrations

☎ +41 22 546 48 88

✉ etrangers.ocpm@etat.ge.ch

- Pour les ressortissant-e-s d'un pays membre de l'UE/AELE

→ ge.ch/demander-permis-sejour-etudiant (Demande de permis pour étudiant-e UE/AELE)

- Pour les ressortissant-e-s d'un pays tiers hors UE/AELE

→ ge.ch/demander-permis-sejour-etudiant (Demande de permis pour étudiant-e d'un Etat tiers)

- Pour le renouvellement du permis de séjour
- ge.ch/renouveler-son-permis-travail-sejour

À Neuchâtel

Office du séjour et de l'établissement

✉ smig@ne.ch

☎ +41 32 889 63 10

- Pour les ressortissant-e-s d'un pays membre de l'UE/AELE
- ne.ch/autorites/DECS/SMIG (Thèmes/ Migration et intégration/ Séjours et établissements/ Ressorissants des états membres de l'Union européenne/ Étudiant)
- Pour les ressortissant-e-s d'un pays tiers hors UE/AELE
- Les demandes doivent être faites trois mois avant le début des cours.
- ne.ch/autorites/DECS/SMIG (Thèmes/ Migration et intégration/ Séjours et établissements/ Ressorissants extra-européens/ Étudiant)

Demande d'attestation d'immatriculation pour l'octroi du permis de séjour étudiant-e

Au début de chaque semestre, les étudiant-e-s peuvent télécharger sur le portail de l'étudiant-e une attestation officielle d'inscription à la HEM. C'est notamment au moyen de cette attestation que les ressortissant-e-s étrangers ou étrangères peuvent obtenir un permis de séjour pour étudiant-e.

Réceptions

Réception Synagogue

Rez-de chaussée - Rue de la Synagogue 35 - 1204 Genève

Ouverte du lundi au vendredi de 9h à 17h sans interruption

✉ reception.hem@hesge.ch

☎ +41 22 558 50 40

- Permanence du Bureau des études, ouvert du lundi au vendredi de 10h à 12h sans rdv
- Permanence RH du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h
- Demande de rendez-vous avec les responsables de département
- Service de bourse et échanges internationaux
- Service des admissions et immatriculation
- Service d'égalité des chances
- Demandes administratives diverses
- Etablissement/remplacement (perte – vol) de la carte étudiant et vignettes de semestre
- Paiement des émoluments administratifs
- Paiement taxe de retard bibliothèque
- Dépôt/retrait de carnet de l'étudiant-e

Réception Dufour

1er étage à droite - Rue Général-Dufour 2 - 1204 Genève
Ouvverte du lundi au vendredi de 8h à 19h sans interruption
et le samedi de 8h à 12h

✉ reservation.salles.hem@hesge.ch

☎ +41 22 558 60 50

- Etablissement/remplacement (perte – vol) de la carte d'accès. Horaires pour la recharge de carte : de 11h à 17h du lundi au vendredi et de 8h à 12h le samedi
- Service de réservations de salles
- Remise des partitions
- Service de reliure
- Accès casier professeur-e-s
- Recharge de carte de photocopie
- Self-service – photocopies – bornes informatiques
- Accès cafétéria
- Service du magasin de prêt d'instrument et caméras
- Objets trouvés

Régie

À Genève

Afin de programmer l'intervention des régisseurs, le formulaire de demande de déplacement et/ou d'accordage doit être rempli pour permettre le transport et l'installation d'instruments.

Le formulaire prévu à cet effet est à disposition sur le site intranet. Il doit être complété et validé par le/la responsable de département ou l'enseignant-e et **envoyé par courrier électronique 1 mois avant l'événement.**

✉ demande-regie.hem@hesge.ch

À Neuchâtel

Les étudiant-e-s doivent contacter Laurent Roussel-Galle

✉ laurent.roussel-galle@hesge.ch

☎ +41 32 930 21 25

Règlements d'études

Retrouvez les règlements d'études sur le site de la HEM

→ hesge.ch/hem/regulations

Règlements de la Haute école de musique de Genève

- Règlement des études de la Haute école de musique de Genève

- Règlement des réclamations et des recours
- Règlement d'organisation de la HES-SO Genève

Règlements de la formation de base

- Règlement de la formation de base Bachelor et Master
- Règlement de la formation de base Bachelor et Master – domaine musique et art de la scène
- Règlement du Master d'ethnomusicologie

Règlements des formations continues

- Règlement CAS en perfectionnement instrumental/vocal
- Règlement CAS en musique de chambre
- Règlement CAS en gestion de projets culturels et musicaux
- Règlement CAS en pédagogie Jaques-Dalcroze
- Règlement DAS en pratique d'orchestre
- Règlement général des formations continues
- Directive relative aux conditions financières liées à l'inscription en formation continue

Règlement des admissions

- Règlement des admissions à la Haute école de musique de Genève

Restaurants et cafétérias

À Genève

Cafétéria HEM

La cafétéria principale de la HEM se situe dans le bâtiment de Dufour. Une deuxième cafétéria est également disponible au sous-sol du bâtiment Petitot. Les deux espaces disposent de micro-ondes ainsi que de distributeurs automatiques de boissons chaudes et froides et d'articles de snacking.

A l'institut Jaques-Dalcroze, situé à la rue de la Terrassière 44, les étudiant-e-s de la HEM peuvent accéder au Basane Café.

Restaurants HES

- Café Prairie (HEPIA, Rue de la Prairie 4)
- Café Battelle (HEG, Rue de la Tambourine 17)
- Le Restaurant sans T (HEDS, Avenue de Champel 47)

Cafétérias UNIGE

Il est également possible de manger dans les cafétérias des sites Uni Dufour et Uni Mail de l'Université de Genève.

À Neuchâtel**Campus 1**

Une cafétéria et des distributeurs de repas sont à disposition.

Campus 2

Entrée est, 3^e étage, une offre de restauration en self-service est proposée selon le concept Feel Eat (application à télécharger sur téléphone portable).

Santé

Consultations médicales

**À Genève****Consultation de Médecine Interne Générale
pour le corps étudiant**

La Consultation pour étudiant-e-s aux Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) offre un accès facilité vers les différentes spécialistes du réseau médical genevois. L'équipe médicale aide notamment dans les domaines suivants : médecine préventive, pathologies de médecine générale, santé mentale, santé sexuelle et reproductive, prise de produits.

Les consultations sont facturées selon le tarif uniforme TARMED et remboursées par les assurances maladie.

La prise de rendez-vous se fait uniquement en ligne

→ hug.ch/medecine-premier-recours/rendez-vous-consultation-etudiant

☎ +41 79 553 56 57

À Neuchâtel**Réseau Hospitalier Neuchâtelois – RHNe**

Le RHNe met en relation à travers son site internet médecins, centres médicaux, hôpitaux et patients.

→ rhne.ch

☎ +41 32 713 30 00

Centres de santé

Pour les étudiant-e-s de Genève et de Neuchâtel

Espace santé HES-SO Genève

La HES-SO Genève offre un espace dédié à la santé des étudiant-e-s. Une équipe

d'infirmiers et infirmières y propose des consultations gratuites, avec ou sans rendez-vous, pour des conseils et des orientations vers des professionnel-le-s de la santé.

L'espace santé se situe dans le bâtiment Dufour de la HEM, 4 place de la Synagogue.

→ www.hesge.ch/geneve/sante

✉ espace-sante.hes@hesge.ch

Espace conseil nutrition de la Haute école de santé de Genève (HEdS)

✉ ecn.consultations@hesge.ch

☎ +41 22 388 34 47

Laboratoire d'Analyse et de Conseils en Activités Physiques et en Santé (LACAPS)

Les étudiant-e-s de la filière Physiothérapie de la HEdS-Genève vous proposent des tests d'efforts. Vous recevrez ensuite des conseils personnalisés pour améliorer votre entraînement ou reprendre une activité physique.

→ hesge.ch/heds

✉ lacaps.heds@hesge.ch

☎ +41 22 388 34 70

Soins dentaires

Les soins dentaires en Suisse sont coûteux et généralement non couverts par l'assurance maladie. La Clinique de médecine dentaire des HUG propose des tarifs ajustés au revenu, offrant ainsi des tarifs particulièrement avantageux pour les étudiant-e-s de Genève et Neuchâtel.

→ unige.ch/medecine/dentaire

☎ +41 22 379 40 00

Pharmacies

À Genève

→ pharmageneve.swiss

À Neuchâtel

La pharmacie de la gare est ouverte tous les jours jusqu'à 20h30 pour les services de garde pharmacie, médecin et dentiste.

☎ 0848 134 134

Service militaire et civil pour les suisses

Uniquement pour les Suisses

En cas de difficulté à concilier études et service militaire ou civil, prenez rendez-vous avec les conseillères aux études. Les demandes de report doivent être faites le plus tôt possible afin de trouver la meilleure solution.

☎ +41 22 558 50 40

Sonorisation / pièces mixtes

Le Centre de musique électroacoustique (CME) prend en charge la réalisation des pièces mixtes et/ou les sonorisations de prestations musicales.

Un formulaire de demande de réalisation de pièces mixtes et sonorisation est à disposition sur l'intranet de la HEM. Il doit être complété au moins 2 mois avant l'événement pour permettre de réaliser les répétitions et le concert dans de bonnes conditions et transmis pour validation selon les instructions.

Contact : David Poissonnier

✉ piecemixte.hem@hesge.ch

☎ +41 22 558 54 94

→ [formulaire en ligne](#)



Stages

Les stages sont soumis à des conditions spécifiques en matière de autorisation de travail et de rémunération, en fonction de leur nature obligatoire ou optionnelle. Les stages faisant partie intégrante du cursus bénéficient de conditions simplifiées, mais les étudiant-e-s titulaires d'un permis de séjour pour formation devront néanmoins soumettre une demande d'autorisation à l'Office cantonal de la population.

Studio d'enregistrement

Dans le cadre de l'activité pédagogique à la HEM ou pour la constitution de dossiers (de bourses, d'échanges, d'admissions à des concours, etc.), les étudiant-e-s de la HEM peuvent demander des enregistrements au studio d'enregistrement.

Les épreuves avec orchestre dans le cadre du Master soliste sont enregistrées d'office. Les lauréat-e-s qui en font la demande peuvent obtenir une copie.

Concernant les autres examens publics, il est impératif de soumettre une demande en utilisant le formulaire de demande d'enregistrement en ligne (QR-code ci-dessous et disponible sur l'intranet). Ce formulaire doit être rempli au moins 60 jours avant la date de clôture du projet.

Une fois que la Direction a validé les demandes, celles-ci sont honorées dans la mesure où le taux d'occupation du studio le permet.

Contact : Samuel Albert

✉ record.hem@hesge.ch

☎ +41 22 558 65 35

→ [formulaire en ligne](#)



Taxe d'études



Les taxes d'étude doivent être payées avant le premier jour du semestre concerné et **dans un délai de 30 jours suivant la date de la facture. Aucun échelonnement de paiement n'est accepté.**

La taxe d'études est adressée par email à la boîte HES un mois avant la rentrée, mi-août pour le premier semestre et mi-janvier pour le second semestre. Aucune facture n'est délivrée sur papier. Pour rappel, les étudiant-e-s de la HEM ont l'obligation de consulter leur boîte HES afin de prendre connaissance des informations transmises par l'administration.

Lors de la facturation du 1^{er} semestre, une caution obligatoire de CHF 200.– est incluse.

Cette caution a pour but de couvrir les frais éventuels de perte de clé, de non-restitution de carte d'accès/impression ou de partitions en prêt. Elle est due lors de l'immatriculation à la HEM et est restituée à l'exmatriculation.

À l'échéance, l'étudiant-e en situation de non-paiement se verra refuser ou

annuler l'accès au prêt d'instruments et de matériel, ainsi qu'à la réservation des salles de la HEM. Le non-paiement au-delà du deuxième rappel sera sanctionné par l'exmatriculation et la facture restera due. Le paiement après l'exmatriculation ne donne pas droit à la reprise immédiate des études.

La taxe est due dans son intégralité et non-remboursable dès le premier jour de chaque semestre. En cas d'abandon (ce qui mène à une exmatriculation), la taxe d'études et les autres frais restent dus, sauf si l'abandon est annoncé avant le premier jour du semestre concerné. Aucune exception n'est tolérée.

Pour les étudiant-e-s en situation de congé, une taxe réduite de CHF 150.- par semestre est perçue.

→ hesge.ch (Publics/ Étudiant-e-s/ Vie academique/ Coût des études)

Taxes 2024-2025

Taxe d'inscription (au début de chaque nouveau cursus) CHF 150.-

Taxe d'études par semestre CHF 500.-

Taxe de congé par semestre CHF 150.-

Caution (remboursable à l'exmatriculation) CHF 200.-

Coordonnées bancaires de la HEM

Les divers frais que les étudiant-e-s doivent régler à la HEM sont à verser sur le compte suivant :

Etablissement bancaire : Postfinance, 3030 Berne

IBAN : CH80 0900 0000 1015 6857 0

BIC : POFICHBEXX

En faveur de : Haute école de musique de Genève - Rue de la Synagogue 35 - 1204 Genève

Compte bancaire ou postal

Pour les besoins personnels, mais également pour les versements d'argent de et vers la HEM, il est vivement recommandé d'ouvrir un compte bancaire ou postal en Suisse. Les comptes à l'étranger génèrent des frais parfois considérables, à la charge du détenteur ou de la détentrice.

Transport

Bus et trams

Différentes options sont proposées selon le lieu d'habitation. Des réductions sont proposées jusqu'à 24 ans.

À Genève

Transports publics genevois → www.tpg.ch

À Neuchâtel

Transports publics neuchâtelois → transn.ch

Trains

Des réductions sont proposées aux jeunes de 16 à 25 ans à l'achat d'un abonnement général CFF ou d'un abonnement demi-tarif. De 16 ans jusqu'à la veille du 25e anniversaire, l'abonnement demi-tarif Jeune coûte seulement CHF 120.- par an pour un premier achat. Dès la deuxième année, l'abonnement ne coûte plus que CHF 100.-.

→ sbb.ch (Billets et offres/ Abonnements/ AG / AG Jeune)

→ voir rubrique « Frais de déplacement »

Vélos

Dans le cadre de sa politique de mobilité pour encourager des modes de déplacements à bas carbone, la HES-SO Genève offre à l'ensemble de sa communauté l'abonnement Donkey Republic. Les étudiant-e-s et collaborateur-trice-s peuvent ainsi utiliser gratuitement ces vélos en libre-partage.

→ intranet.hesge.ch/intranet/mobilite

À Genève

Il est parfois possible de trouver des vélos à prix avantageux dans ces magasins:

- Pavillon Cayla → pavilloncayla.ch

- Péclôt 13 → peclot13.ch

- Selle que j'aime → sellequejaime.wordpress.com

- Les Cyclables → cyclables.ch

À Neuchâtel

- En libre-service → neuchatelroule.ch

Université de Genève (UNIGE)

La Haute école de musique de Genève entretient des liens étroits avec l'Université de Genève.

Les étudiant-e-s de la HEM peuvent notamment suivre gratuitement des cours à la Faculté des lettres et en particulier à l'Unité de musicologie.

Cours de musicologie
→ unige.ch/lettres/armus/music
Contact : Mme Laure Spaltenstein
✉ Laure.Spaltenstein@unige.ch
☎ +41 22 379 70 75

Urgences

pour les étudiant-e-s
de Genève et de Neuchâtel



Police ☎ 117

Feu, centrale d'alarme ☎ 118

Ambulances et médecins ☎ 144

Hélicoptères et sauvetage ☎ 1414

Empoisonnements ☎ 145

Secours routier ☎ 140

Environnement (atomique, biologique et chimique) ☎ 118

La Main Tendue ☎ 143

Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes ☎ 147

À Genève

- Service des Urgences HUG (7j/7, 24h/24)

→ hug.ch/urgences

☎ +41 22 372 81 20

- Urgences de l'Hôpital de La Tour

→ la-tour.ch/urgences

☎ +41 22 719 61 11

- Urgences Clinique des Grangettes

→ lhirslanden.ch/fr/clinique-des-grangettes/centres-et-instituts/urgences

☎ +41 22 305 07 77

- Genève-médecins, consultations à domicile (7j/7, 24h/24)

☎ +41 22 754 54 54

- Permanences médicales

Il existe plusieurs points médicaux disponibles à Genève. Pour obtenir la liste complète, vous pouvez effectuer une recherche en ligne.

À Neuchâtel

- Service de garde médicale

☎ 41 32 722 22 22

Vivre-ensemble à la HEM, charte



La HEM attache une grande importance au vivre-ensemble. Dans une institution composée d'individus, chacun et chacune peut avoir une perception différente des situations.

Cet outil créé collectivement permet de susciter le dialogue en cas de malaise, d'incompréhension, de désaccord ou pour discuter de propositions. Il complète le cadre institutionnel. Le dialogue nécessite une forme non-violente et bénéfique pour toutes les parties.

Consultez :

→ l'outil ci-contre

ou



→ *intranet.hesge.ch*

Pour davantage d'explications, d'exemples et de ressources.

La considération, l'équité et le dialogue, base du vivre-ensemble

MOI en tant que personne

MOI en tant qu'acteurs et actrices HEM
(étudiant-e-s, l'ensemble du corps enseignant et
l'équipe administrative)

Pour garantir le respect

J'exige

de l'équité

qu'on ne porte pas de jugement hâtif
sur mes actes ou ma personne

Les acteurs et actrices de la HEM sont prêt-e-s à ...

et →

me garantir de la considération

adopter une approche factuelle et
circonscrire le problème

Les acteurs et actrices de la HEM exigent

la non-discrimination

le respect des délais et de la
ponctualité

Je suis prêt-e à ...

et →

réagir en tant que victime ou témoin

m'organiser pour y répondre

Pour préserver le dialogue

Les acteurs et actrices de la HEM souhaitent...

du dialogue

que chacun reconnaisse ses erreurs

des moments d'échange informels

je suis prêt-e à...

et →

entrer en discussion

me remettre en question

participer

Je souhaite...

communiquer mon mal-être ou
exprimer un désaccord

donner son avis, faire des proposi-
tions ou recevoir des explications

exprimer ma réalité professionnelle
et mon expertise

faire respecter mes propres limites

les acteurs et actrices de la HEM sont prêt-e-s à ...

et →

m'aider à trouver un espace approprié
pour obtenir un soutien

m'écouter sans me juger

me fournir des explications chaque
fois que c'est possible

prendre en compte mes arguments
quand je les formule

Pour favoriser la collaboration

Les acteurs et actrices de la HEM souhaitent...

de la flexibilité

de l'efficacité

de l'exigence / de l'engagement

de l'autonomie

disposer de locaux et de matériel adaptés à leur activité

et →

je suis prêt-e à...

accepter un pic d'activité momentané

prioriser: quantité ou qualité ?

faire des efforts raisonnables pour y répondre

prendre mes responsabilités

accepter les règles institutionnelles qui y sont liées

Je souhaite...

explorer, essayer, avoir droit à l'erreur

interagir (y compris sur les réseaux sociaux)

m'investir dans les projets de la HEM réunissant des actrices / acteurs différent-e-s

et →

les acteurs et actrices de la HEM sont prêt-es à ...

m'aider à exploiter ces apprentissages

me laisser un temps de réflexion avant d'agir ou de prendre une décision

se questionner sur l'impact de leurs échanges et communications publiques

proposer des projets transversaux

MOI en tant que personne

MOI en tant qu'acteurs et actrices HEM
(étudiant-e-s, l'ensemble du corps enseignant et l'équipe administrative)



hem

Genève
Neuchâtel

hemge.ch



Hes·so  GENÈVE